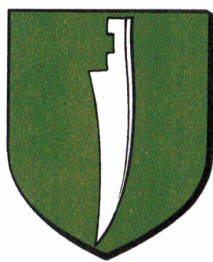


Mars 2008



**MAIRIE de
BOESENBIESEN**

22, Rue Principale
67390 BOESENBIESEN

Téléphone : **03.88.85.30.81**

Télécopie : 03.88.85.30.81

communedeboesenbiesen

@wanadoo.fr

Horaires ouverture :

- Lundi de 17h à 19h
- Jeudi de 17h à 19h

NOTE D'INFORMATIONS

RAMASSAGE DES VIEUX PAPIERS ET CARTONS

Le Club des Jeunes ramassera les vieux papiers et cartons

le mercredi 18 avril 2007

Veillez déposer, devant vos maisons, les vieux papiers en paquets ficelés ou dans des cartons.

La benne est à disposition du public dans la
Rue de l'École.



OSCHTERPUTZ



Comme chaque année, le SMICTOM d'Alsace Centrale invite les communes à participer à l'opération Oschterputz, qui se déroule du 22 mars 2007 au 5 avril 2007.

Dans notre commune elle aura lieu **le vendredi 4 avril 2008** avec la participation de l'école.

Tous les habitants sont invités à participer à ce nettoyage de printemps sur le ban communal, à l'issue duquel une petite collation sera servie.

RENDEZ-VOUS 13 H 45 À LA MAIRIE.

Prévoir gants et bottes— Les sacs sont fournis par le SMICTOM

VENEZ NOMBREUX !

CONSEIL MUNICIPAL—SÉANCE DU 31 MARS 2008

Le Conseil Municipal de Boesenbiesen se réunira le lundi 31 mars 2008 à 20h30 en mairie. Lors de cette séance les commissions communales obligatoires et facultatives seront constituées. Certaines peuvent être composées à la fois de conseillers municipaux mais également d'habitants de Boesenbiesen. Les commissions suivantes sont concernées :

⇒ **Commission communales des impôts directs (CCID)** : 12 titulaires et 12 suppléants doivent être désignés par le Conseil Municipal. Ensuite les services fiscaux retiendront les 6 titulaires et 6 suppléants qui composeront la CCID. Les membres doivent remplir des conditions strictes (nationalité, âge, etc.) pour faire parti de ladite commission.

La CCID donne son avis sur certaines évaluations des services fiscaux. Cette commission est externe au conseil municipal. Les débats lors des réunions sont strictement confidentiels.

⇒ **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** : Le CCAS a en charge l'aide sociale au sein de la commune. A l'heure actuelle, il prend en charge l'organisation de la fête des aînés. Le CCAS comprend 8 membres, 4 élus par le conseil municipal et 4 désignés par M. le Maire.

Les personnes intéressées par une de ces commissions sont priées de se manifester en mairie lundi 31 mars 2008 à 19h au plus tard.